

AFFAIRE CHOVANEC

Ils vont passer un mauvais quart d'heure

Jambon, De Bolle et De Mesmaeker entendus en Commission mardi

L'affaire Chovanec, du nom de ce passager slovaque décédé après une intervention policière musclée à l'aéroport de Charleroi en 2018, risque de faire de nouveaux remous cette semaine, tant au niveau politique que policier. Mardi, la commission Intérieur-Justice de la Chambre entendra l'ancien ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA), ainsi que l'actuel commissaire général de la police fédérale et son prédécesseur.

Mardi, en commission Intérieur-Justice de la Chambre, que dira Jan Jambon par rapport à l'affaire Chovanec ? Au début, l'ancien ministre de l'Intérieur avait nié avoir été mis au courant de la mort d'un passager à l'aéroport de Charleroi. Puis, mis devant l'évidence par son successeur Pieter De Crem (qui révélait qu'il avait pourtant reçu un rapport à l'époque), Jan Jambon a précisé en conférence de presse samedi, qu'il « n'avait pas fait le lien, qu'il avait oublié... ».

« Un homme politique, de ce niveau-là, ne peut pas se réfugier derrière un problème de mémoire ! », réagit Ahmed Laaouej, député PS. « À partir du moment où un diplomate slovaque vient le voir à ce sujet, il devait faire tout pour obtenir la clarté. Et dire aujourd'hui qu'il ne pouvait rien faire car le dossier était à l'instruction est faux. Quand un policier commet une faute, la hiérarchie n'est pas tenue par l'enquête judiciaire, elle peut en-

treprendre des mesures disciplinaires ». Le PS ne demande pas la démission de Jambon (« car cela doit venir du parlement flamand puisqu'il est à présent ministre-président flamand »), mais



« La politique sécuritaire et migratoire de la N-VA a-t-elle influencé le comportement policier ? »

Vanessa Matz
députée cdH

« au moins un examen de conscience ».

La députée Vanessa Matz (cdH) va un cran plus loin. « La politique ultra-sécuritaire et migratoire prônée par Jan Jambon et la N-VA à l'époque a peut-être créé un climat et a peut-être légitimé, dans l'esprit de certains policiers, certains comportements au sein de la police », accuse-t-elle. « Et vu l'absence de sanction

après le décès de M. Chovanec, cela a pu renforcer encore ce sentiment. Faute de sanction, le risque est grand aujourd'hui que l'opinion publique ne voit dans l'ensemble des policiers que des violents et des racistes. Dans d'autres pays, un tel ministre aurait déjà fait un pas de côté ! » Le PTB, lui, ne se pose pas autant de questions. Il demande la démission de Jan Jambon du gouvernement flamand. Jos D'Haese, chef de groupe au parlement flamand, estime que c'en est trop : « Une fois de plus, Jambon déforme les faits. Quelqu'un qui commet de graves erreurs et ment ensuite à leur sujet devrait démissionner ».

ET DE BOLLE, SAVAIT-ELLE ?

On attend aussi beaucoup des auditions de Catherine De Bolle, commissaire générale de la police fédérale à l'époque des faits (et directrice d'Europol aujourd'hui). La police fédérale, dont dépend la police aéroportuaire de Charleroi, était forcément au courant des faits. Mais qui exactement, parmi les boss, connaissait la gravité du dossier ? Et pourquoi n'y a-t-il eu aucune mesure d'ordre, à l'égard des policiers intervenus dans la cellule ? Et pourquoi Marc De Mesmaeker, qui était au courant des faits à l'époque comme directeur du SAT (l'organe qui fait le lien entre le cabinet de l'Intérieur et la police), ne s'est-il pas inquiété du dossier Chovanec, une fois devenu commissaire général, à la place de De Bolle ?

FRANÇOISE DE HALLEUX



Elle est l'avocate de trois policiers de Charleroi

M^e Karim met le personnel soignant en cause

Ce dimanche sur le plateau de RTL TVi (« C'est pas tous les jours dimanche »), deux avocates intervenant dans le dossier Chovanec se sont exprimées.

Ann Van De Steen, l'avocate qui représente la famille de Jozeph Chovanec, a indiqué qu'il y avait une forme de dédain pour la vie de M. Chovanec, parmi les personnes étant intervenues lors de sa crise, à l'aéroport de Charleroi. Selon elle, un policier aurait déclaré lors de l'intervention : « Il ne mérite pas d'être réanimé » et un ambulancier aurait dit :

« Après ce qu'on va lui injecter, ce

ne sera pas une grosse perte s'il fait un arrêt cardiaque ». M^e Van De Steen a aussi ajouté que « la police aéroportuaire de Charleroi était coutumière de ce genre de fait », sans vouloir en dire plus. Sa confrère Hayat Karim, avocate qui défend trois policiers de l'aéroport de Charleroi (mais pas la policière qui fait le salut nazi) laisse entendre que le personnel soignant n'est pas sans reproche. M^e Karim insiste sur le fait qu'un médecin avait donné son feu vert pour que M. Chovanec soit placé en cellule. « Ensuite, quand M. Chovanec a commencé à se taper

la tête contre les murs de sa cellule, se mettant en danger, que pouvait faire d'autre la police ? Il n'y avait pas 36.000 options. Devaient-ils le laisser se taper la tête au mur en attendant le Smur ? M. Chovanec était toujours en vie et communiquait encore lorsque le Smur est arrivé. C'est après l'injection qu'il a fait un arrêt cardiaque ». Rappelons que selon la veuve Chovanec, qui a consulté le dossier, un policier est resté assis 16 minutes sur la cage thoracique de son mari.

F. DE H.

LUNDI 31 AOÛT 2020

Édito

Et dire que Jambon fut ministre de l'Intérieur !

**Françoise De Halleux**

JOURNALISTE

Dans l'attitude de Jan Jambon, quelque chose nous échappe. Mais quoi ? Amateurisme, mauvaise foi, incompetence, manque d'intérêt ? Certains disent : volonté de camoufler. Mais ça, c'est du procès d'intention. Quel cafouillage en tout cas dans ce dossier Chovanec ! Lorsque les images de l'intervention policière à Charleroi ont été dévoilées, le nationaliste flamand affirmait mordicus à VTM, « qu'il n'avait pas entendu un mot de cette histoire ». Puis, balancé par son successeur à l'Intérieur De Crem (CD&V) qui en commission a affirmé que son cabinet avait pourtant reçu un rapport, le même Jambon a vite fait une conférence de presse pour dire : « Ben oui, c'est vrai, mais j'avais oublié, je n'avais pas fait le lien... » Incroyable quand on sait qu'il avait vu, en personne, l'ambassadeur slovaque à ce sujet !

En tout cas, Jambon affirme que « de ce rapport de police, il n'apparaissait en aucune manière qu'il était question de fautes manifestes. Le rapport ne faisait en rien penser aux images qui sont sorties cet été ». Ce dimanche soir, comme pour se dédouaner une fois pour toutes, il a déclaré à VTM qu'il n'avait de toute manière pas le pouvoir d'initier quoi que ce soit au niveau disciplinaire, que c'était aux autorités administratives de la police de le faire. Ce qui est faux, a directement tweeté la députée Vanessa Matz (cdH), articles de loi sur le statut disciplinaire des policiers à l'appui.

Ah oui, Jambon précise qu'il ne démissionnera pas. En l'entendant à sa conférence de presse samedi, on avait du mal à imaginer que ce « responsable » avait endossé les responsabilités de ministre de l'Intérieur et même de vice-Premier ministre. ●